

Évocation des étapes de ces 7 dernières années Table ronde du 17 mars 2017

Le livre de **Daniel Pittet** se termine par deux pages alignant les prénoms des personnes qu'il remercie. Mon survol rapide de ce qui nous a permis de nous rencontrer ce soir a le même but.

En 2007, j'ai demandé information et réparation à **Bernard Genoud, Évêque du diocèse**. Il m'a envoyé à la commission SOS Prévention. Elle a voulu déplacer mon dossier chez les Missionnaire de Saint-François de Salle, congrégation qui venait de nier toute responsabilité dans les abus du prêtre en question.

J'ai donc dit oui quand ma psychothérapeute, **Corinne, Schutz**, m'a parlé de la demande de Sabine Petermann qui voulait sensibiliser aux vécus des victimes dans l'émission « Hautes fréquences ». J'y ai lancé un appel. **Marie-Jo Aeby et Gérard Falcioni** y ont répondu. Nous avons fondé l'Association du Groupe de soutien aux personnes abusées par des prêtre de l'Église catholique, le Groupe SAPEC, le 22 décembre 2010, **il y a 7 ans**.

L'absence de réponses des évêques suisses à nos demandes a été compensée par le soutien et les encouragements à persévérer de **Martin Werlen**, Abbé d'Einsiedeln.

En 2012, l'accueil chaleureux et l'écoute bienveillante de **Charles Morerod**, Evêque du diocèse de Lausanne, Genève et Fribourg, et la découverte du Centre d'arbitrage belge, fruit d'un accord passé entre la commission abus sexuels du Parlement et l'Église, nous redonne espoir.

En avril 2013, **Eric Paulus** me permet de rencontrer plusieurs personnalités belges ayant joués un rôle dans cette affaire, dont **Karine Lalieux, présidente de la commission parlementaire abus sexuels** et **Guy Harpigny**, évêque représentant ses confrères belges, **Paul Martens** et **Herman Verbist**, experts scientifiques du Centre, et **Gabriel Ringlet** qui nous informent et nous encouragent.

Charles Morerod, conquis par ce modèle venu de Belgique, convient aussi de la nécessité de faire appel aux **parlementaires**. Pour les informer, nous rédigeons le Mémoire SAPEC « *Abus sexuels au sein de l'Église catholique, en Suisse et dans le monde* » et envoyons un résumé fin novembre 2013 à tous les parlementaires romands.

Ainsi **le 8 mai 2014**, une quinzaine de **parlementaires** réunis grâce à Josiane Aubert, conseillère nationale, rencontrent, à Berne, des représentants du clergé et du Groupe SAPEC : ce sera la **commission tripartite** à laquelle participent également Luzius Mader, vice-directeur de l'Office fédéral de la Justice.

Le 18 juin 2015, les travaux de la commission, présidée par **Rebecca Ruiz**, conseillère nationale, débouchent sur un Accord entre les évêchés de Suisse romande ainsi que des congrégations religieuses de Suisse et l'**Association du Groupe SAPEC** permettant la création de la CECAR, une commission neutre et indépendante de l'Église catholique, chargée de répondre aux demandes de reconnaissance et de réparation des personnes abusées dont les cas sont prescrits.

En décembre 2015, les membres de la CECAR sont nommés et **Sylvie Perrinjaquet** en accepte la présidence. Fin 2016, règlement, procédure, sélection des conciliateurs sont terminés. **Début 2017**, les premières victimes sont reçues par la commission neutre et indépendante que nous demandions depuis 7 ans !

Mais notre tâche n'est pas terminée : Le témoignage de **Daniel Pittet** éclaire vraiment les difficultés des victimes à sortir du silence. Il est une contribution essentielle à les encourager. Je souhaite que cette table ronde y contribue aussi.

Merci de votre attention.

Jacques Nuoffer

Lausanne, le 17 mars 2017